

Accompagner les adhérents dans leurs engagements RSE

La Fédération du BTP de Haute Garonne propose à ses adhérents des accompagnements pour structurer et valoriser leurs engagements RSE. A titre d'exemples :

- **Pour le respect des pratiques légales de la sous-traitance** : des ateliers de sensibilisation et outils d'aide à la gestion de la sous-traitance.
- **Pour être employeur responsable** : avec la réalisation d'un diagnostic en droit du travail « Diag RH BTP ».
- **Pour le respect des pratiques légales envers les clients particuliers consommateurs** : avec l'aide à la mise en place de conditions générales d'intervention dans le respect des obligations d'information précontractuelle du consommateur.
- **Pour la préservation de l'environnement** : la mise à disposition d'outils pour la gestion des déchets, le réemploi des matériaux, l'évaluation de l'empreinte carbone de l'entreprise ou d'un chantier, ainsi que pour la formalisation des engagements SOGED (*Schéma d'Organisation de la Gestion et de l'Élimination des Déchets de chantier*) et des dossiers de qualifications.

www.ethibat-rse.fr

Pour soumettre son dossier Ethibat-RSE

Le site internet d'Ethibat-RSE permet aux entreprises adhérentes de la FBTP 31 de candidater pour souscrire à la charte de bonnes pratiques RSE (1).

- Un dossier à compléter en ligne, au moyen d'un formulaire dématérialisé, conditionne l'attribution d'Ethibat-RSE. Celle-ci est effective dès lors que les critères sélectifs renseignés et les documents communiqués sont conformes aux exigences RSE définies.
- En cas d'écart constaté, une commission est amenée à statuer sur le dossier du demandeur (avec possibilité de recours ultérieur en cas de non-attribution).

(1) Les entreprises non-adhérentes de la Fédération du BTP peuvent s'inscrire dans une démarche similaire à Ethibat RSE, en se référant aux textes de référence sur la RSE des entreprises (www.economie.gouv.fr/entreprises/responsabilite-societale-entreprises-rse)



Notre démarche RSE pour le BTP

Promouvoir et faire valoir les comportements éthiques dans nos pratiques professionnelles



Avec Ethibat-RSE, notre fédération s'engage aux côtés de tous ceux qui œuvrent au quotidien pour développer leur activité dans une approche résolument éthique. Il s'agit bien sûr de nos adhérents - entreprises, PME et artisans - mais aussi de maîtres d'ouvrage publics et privés ou encore de fournisseurs, qui souhaitent trouver un cadre de valorisation pour leurs pratiques professionnelles positives.

Dans cette perspective, nous nous inscrivons pleinement dans la responsabilité sociétale des entreprises telle que définie par les pouvoirs publics : l'intégration volontaire de préoccupations sociales et environnementales aux activités commerciales et dans les relations avec les parties prenantes de l'entreprise.

Ethibat-RSE s'affirme ainsi comme la démarche RSE du BTP en Haute Garonne. En souscrivant à ses principes, les acteurs qu'elle fédère peuvent mettre en lumière leur impact positif sur la société. Privilégier l'emploi local, mettre en œuvre des démarches de progrès environnemental, favoriser l'apprentissage et l'insertion, exercer une gouvernance transparente... sont autant de pratiques et comportements exemplaires que nous souhaitons révéler et promouvoir.



Émile Noyer

Président de la Fédération du BTP de Haute-Garonne

Mathieu Roudié

Président assesseur de la Fédération du BTP de Haute-Garonne

Chef de file Ethibat-RSE

Contact Ethibat-RSE

Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Haute-Garonne - Pôle Juridique et Social

☎ 05 61 14 70 40

✉ contact@ethibat-rse.fr

Pour identifier une entreprise socialement responsable

- Sur ethibat-rse.fr, chacun peut consulter la liste des entreprises Ethibat-RSE. Un moteur de recherche permet d'accéder aux différents corps de métiers, et d'identifier ainsi les sociétés, PME et artisans qui attestent d'un impact social et environnemental positif sur leur territoire.
- Le module en ligne intègre aussi les différents acteurs engagés de manière connexe dans la démarche : maîtres d'ouvrages publics et privés, bailleurs sociaux, fournisseurs de matériaux.



Ethibat-RSE : La démarche de responsabilité sociétale des acteurs du BTP

Ethibat-RSE constitue la démarche de responsabilité sociétale des acteurs du bâtiment et des travaux publics en Haute-Garonne.

Reposant sur une charte d'engagements volontaires, elle fédère des entreprises et artisans du BTP, des maîtres d'ouvrages publics et privés, des collectivités, des entités du logement social, ainsi que des fournisseurs de matériaux. Autant d'acteurs qui œuvrent à l'intégration de la responsabilité sociétale et environnementale dans leurs pratiques professionnelles.

Ethibat-RSE s'inscrit en pleine et entière cohérence avec les standards qui définissent la RSE, selon la norme internationale **ISO 26000** et le cadre indiqué par le gouvernement Français (*). Les entreprises et entités signataires s'engagent ainsi quant à leur impact positif sur la société au regard de 7 champs d'actions-clés : **les droits de l'Homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs, la communauté et le développement local, la gouvernance de l'organisation.**

La norme ISO 26000:2010 est constituée de lignes directrices et non d'exigences. Contrairement à nombre d'autres normes, elle ne vise donc pas à la certification. Sa vocation est en revanche d'encourager les organisations à aller au-delà du respect de la loi, en les aidant à traduire les principes de responsabilité sociétale en actes concrets.

(*) : Qu'est-ce que la RSE des entreprises - www.economie.gouv.fr/entreprises/responsabilite-societale-entreprises-rse

Promouvoir et faire valoir les comportements éthiques

Certains dispositifs SPASER en France indiquent ainsi « prendre en compte les engagements RSE ou référentiels professionnels lors de l'appréciation des offres ».

Pour les entreprises, PME et artisans du BTP, la démarche Ethibat-RSE permet notamment de répondre aux nouveaux besoins de collectivités et établissements publics amenés à adopter des dispositifs tels que le SPASER (schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables). Les acheteurs publics, dans le cadre de ces démarches de progrès avec les opérateurs économiques, sont en effet en attente de pouvoir identifier et valoriser les entreprises vertueuses en termes de RSE.

Dans cette perspective, la Fédération du Bâtiment et des travaux publics de Haute-Garonne assurera la promotion, la valorisation et la mise en visibilité des adhérents signataires de la charte d'engagements Ethibat-RSE.

La charte des engagements volontaires d'Ethibat-RSE



Dans la définition européenne de la RSE, une entreprise socialement responsable concilie développement économique, respect de l'environnement, équité sociale et engagement sociétal. C'est dans cette même perspective qu'Ethibat-RSE vient positivement identifier les entreprises et artisans œuvrant en Haute-Garonne dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics.

Les signataires souscrivent à une charte d'engagements qui témoigne de leurs bonnes pratiques dans tous les volets d'action de la RSE. Leur volonté d'agir significativement pour une transformation sociale et environnementale dans une logique de progrès se concrétise aussi bien dans la loyauté des pratiques commerciales que dans le strict respect des règles de sous-traitance, la lutte contre le travail illégal pour le respect de la dignité humaine ou encore dans la préservation de l'environnement par le développement de l'économie locale.

LES RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Respecter les obligations de formation, développer l'apprentissage et favoriser l'insertion professionnelle.

Privilégier les conditions de travail de longue durée.

Répondre à ses obligations sociales et fiscales sur le territoire Français.

DROITS DE L'HOMME

Respect des conditions légales d'emploi et de travail et conformes aux prescriptions professionnelles*.

Respecter la réglementation dans le cadre du recours au travail détaché.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Présenter une offre économiquement responsable en réponse à des marchés adaptés à la taille et aux capacités de l'entreprise.

Exercer une pratique légale de la sous-traitance dans l'intérêt des deux parties et conformément aux dispositions en vigueur.

LES QUESTIONS RELATIVES AUX CONSOMMATEURS

Avoir souscrit les assurances obligatoires dans l'intérêt des clients et consommateurs (assurance construction).

Respecter l'interdiction de démarchage téléphonique pour les travaux de rénovation énergétique.

LES COMMUNAUTÉS ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Favoriser l'emploi local.

Valoriser les sous-traitants et fournisseurs de proximité.

ENVIRONNEMENT

Contribuer à la protection de l'environnement par la réduction de l'empreinte carbone de l'entreprise en favorisant les circuits courts (fournisseurs, approvisionnement, sous-traitants...).

Agir pour la réduction et le tri des déchets.

Mettre en œuvre une démarche de progrès environnemental dans l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise (consommation et maîtrise de l'énergie).

GOVERNANCE

Garantir la transparence par la publication annuelle des comptes.

Permettre la bonne identification de l'actionariat et des dirigeants de l'entreprise.

Attester d'une non-condamnation au titre du travail illégal ou dissimulé.

Attester de la non-liquidation judiciaire de l'entreprise demanderesse.

Attester que ses dirigeants de droit ou de fait n'ont pas fait l'objet d'une interdiction de gérer ou d'une décision de faillite personnelle et n'ont pas été condamnés pour banqueroute, participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, blanchiment de capitaux ou délit affectant leur moralité professionnelle depuis moins de cinq ans.

* Les conditions d'emplois et de travail légales et conformes aux prescriptions professionnelles : l'établissement d'un contrat de travail, le respect des minimas de salaires conventionnels, l'indemnisation des déplacements selon les barèmes en cours, le respect de la durée maximale du travail, l'inscription à la caisse de congés payés, le respect des prescriptions relatives à l'hygiène et à la sécurité, l'adhésion au service inter-entreprises de la médecine du travail, la déclaration auprès des organismes sociaux (Urssaf, Pro-BTP...), le recours à des sociétés de travail temporaires qui s'inscrivent dans le respect du droit français, le respect des formations obligatoires (CACES, amiante, etc.), l'usage de la carte de salariés du BTP.